



**Bureau d'information
et de communication**

Rue de la Barre 2
1014 Lausanne

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Intempéries du Bassin versant de la Mèbre en juillet 2008: les ouvrages de protection ont joué leur rôle

Le 26 juillet 2008, une violente cellule orageuse centrée sur le village de Morrens a déversé plus de 100 mm d'eau en quelques heures sur le bassin versant de la Mèbre. Cet événement a fortement touché l'Ouest lausannois, avec un épïcentre sur Morrens. Deux études montrent que les ouvrages existants ont permis de contenir en partie les dégâts.

Au lendemain de cet événement exceptionnel, deux études ont été entreprises afin de retracer précisément l'évènement et d'apporter d'éventuelles améliorations aux deux ouvrages de protection déjà réalisés sur les territoires de Crissier et de Chavannes-près-Renens sous forme de zones inondables.

La première étude traite l'ensemble du bassin versant de la Mèbre et conclut aux éléments suivants :

- L'intensité de la pluie était d'une fréquence rare ne pouvant survenir qu'une fois tous les 100 ans.
- Les deux ouvrages de rétention construits dans les années 2000 ont pu retenir une bonne partie des eaux, malgré le caractère exceptionnel de l'évènement dépassant les critères de dimensionnement des deux ouvrages.
- Le charriage important du bois, phénomène naturel en cas de crue, a partiellement obstrué les sections critiques, dont les voûtages de Renens ainsi que les sorties des zones inondables.
- Ces éléments montrent l'importance de maintenir un espace suffisant à disposition des cours d'eau.
- Au vu de l'utilité des ouvrages de rétention et de la vulnérabilité de certaines infrastructures construites en bordure de la Mèbre et ses affluents, il est important de continuer à effectuer de la rétention et de l'infiltration des eaux de pluie.

La deuxième étude aborde la problématique locale de Morrens et conclut au fait que compte tenu de l'intensité exceptionnelle des pluies tombées, les écoulements ont été

principalement causés par du ruissellement de surface et non pas par les collecteurs.

Tenant comptes des conclusions de ces études, le Service des eaux, sols et assainissement envisage des pistes d'amélioration tout en soulignant l'importance de l'entretien des cours d'eau et des mesures de rétention des eaux dans l'ensemble du bassin versant de la Mèbre en cas de construction de nouvelles surfaces étanches.

Bureau d'information et de communication de l'Etat de Vaud

Lausanne, le 10 juillet 2009

RENSEIGNEMENTS POUR LA PRESSE UNIQUEMENT

DSE, service des eaux, sols et assainissement, Philippe Hohl, chef de division, 021 316 75 56

Yves Chatelain, ingénieur, 021 316 75 16